

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS



### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais  
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : Le 8 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

### Séance du 16 novembre 2022

Le seize novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

#### Étaient présents :

Brigitte DUPUIS, Présidente,

Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Alain DROUET Vice-Présidents,

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Jocelyne PETAY, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Béatrice VERWAERDE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

#### Étaient absentes excusées :

Véronique BERGER donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Catherine DATTÉE donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN, Sylvie GANNE donne pouvoir à Joël DENIAU.

Monsieur Joël BESNARD a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### BC 2022-016

**Objet : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire**

La prestation de médecine préventive est assurée par les services du Centre de gestion 37. Cette convention prend fin le 31 décembre 2022. Il est proposé de renouveler la convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 inclus.

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire s'engage à assurer :

- **La surveillance médicale des agents**
  - Examen médical au moment du recrutement (adaptation du poste à l'agent)
  - Examens médicaux périodiques selon la fréquence et la réglementation en vigueur
  - Examens médicaux pour les agents nécessitant une surveillance médicale particulière
  - Visites de reprises
  - Visite à la demande de l'agent, de la collectivité ou du médecin traitant
- **Actions en milieu de travail**
  - Visites des locaux, conseils pour les projets de construction ou d'aménagements importants des bâtiments
  - Surveillance de l'hygiène, conseils pour l'éducation sanitaire
  - Conseils pour l'évaluation des risques, la protection des agents
  - Conseils pour l'adaptation des postes

La Communauté de Communes s'engage à désigner une personne chargée d'organiser les convocations.

Les tarifs du service de médecine préventive figurent dans la délibération annuelle tarifaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire révisables chaque année. La tarification pour la surveillance médicale des agents est établie trimestriellement à terme échu en fonction des visites effectuées. La tarification pour les actions en milieu du travail est assise sur la masse salariale déclarée auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité de membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer la convention de prestation de services pour assurer l'obligation en matière de médecine préventive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 22 novembre 2022

  
La Présidente  
Brigitte DUPUIS